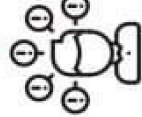


## Si vous rencontrez un problème



- **Contactez le médiateur** de la consommation. L'entreprise doit indiquer ses coordonnées dans les conditions générales de vente.
- Si les pratiques d'une entreprise semblent frauduleuses (démarchage commercial agressif, délai de rétraction non respecté, etc.), **contactez la DGCCRF** :  
<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contacter-dgccrf>
- Vous pensez avoir été victime d'une escroquerie ? **Contactez la gendarmerie** :

<https://www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/a-votre-contact/contacter-la-gendarmerie>

# RGE

**Les travaux doivent être réalisés par une entreprise disposant de la mention RGE**

<https://www.faire.gouv.fr/trouver-un-professionnel>

# LUTTE CONTRE LA FRAUDE À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

# FAIRE

TOUT POUR MA RÉNOV'

• **Faites-vous conseiller par téléphone au**

☎ **0 808 800 700**

• **Prenez rendez-vous avec un conseiller**

**FAIRE via le site :**

<https://www.faire.gouv.fr>

**Une aide indispensable pour effectuer les travaux les plus adaptés ou estimer le budget nécessaire et les aides financières dont vous pouvez bénéficier !**

AU QUOTIDIEN, SUIVEZ LA GENDARMERIE SUR



[GEND.info.fr](https://www.gendarmierienfo.fr)

